

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 mars 2018

Eolien offshore : attention au risque de « Stop & Go » !

Demain, le Sénat commence l'examen du projet de loi pour une société de confiance. Par un amendement à l'article 34, le Gouvernement a souhaité ajouter au Code de l'Énergie la possibilité de renégocier les conditions des offres retenues à la suite de procédures de mise en concurrence. Pour l'éolien en mer, ces dispositions peuvent aller jusqu'à l'annulation rétroactive des autorisations déjà accordées. Pour l'UFE, cette approche est de nature à – précisément – saper la confiance des acteurs de la filière !

Pour l'UFE, comme elle le souligne dans son [éditorial](#) hebdomadaire de ce jour, une telle mesure contribuerait à installer une **insécurité juridique toujours préjudiciable à la structuration d'une filière industrielle et à la création de nouveaux emplois** dans les territoires concernés.

Pour l'UFE, il est indispensable de **tirer les enseignements du passé** afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs d'une politique de « Stop & Go » qui pénalise toujours la France par rapport à ses voisins européens. Au contraire, **c'est la visibilité des modalités de soutien aux énergies renouvelables ces dernières années qui a permis les spectaculaires baisses de coûts** de la filière.

Pour l'UFE, s'il est légitime que le Gouvernement soit vigilant à ce que la transition énergétique soit financièrement soutenable pour les consommateurs, il faut que cela s'intègre dans une approche plus large, concertée et non-rétroactive. **En ce sens, une évolution du cadre fiscal, intégrant à la fois les nécessaires soutiens aux filières émergentes et une juste redistribution dans le temps des gains de compétitivité, sera un facteur-clé de réussite et d'acceptabilité collective de la transition énergétique.**

L'enjeu est d'autant plus important que les conséquences de la réforme proposée ne se limitent pas à l'éolien en mer mais peuvent impacter l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité que l'UFE représente : production, agrégation, fourniture et commercialisation, mais aussi transport, distribution et services d'efficacité énergétique.

Contact :

Anne CHENU - +33.6.09.22.77.01 - +33.1.58.56.20.84 – anne.chenu@ufe-electricite.fr
[@ufelectricite](#)

